

Politique de garantie limitée – AquaSecure

1. Avertissement important

Le présent document constitue une politique de garantie commerciale standard fournie à titre informatif. Il ne constitue pas un avis juridique. Certaines dispositions peuvent être inapplicables ou limitées par des lois impératives de protection du consommateur. En cas de doute, consultez un conseiller juridique. Les présentes conditions n'altèrent pas les droits auxquels le consommateur ne peut renoncer en vertu des lois applicables.

2. Définitions

Aux fins des présentes : (a) « Produit » désigne l'ensemble AquaSecure et ses sous-ensembles vendus par le fabricant ; (b) « Client » désigne l'acheteur initial ou l'exploitant dûment autorisé ; (c) « Usage normal » signifie une utilisation en intérieur conforme à l'indice IPX4, à des températures et humidités raisonnables et selon la fiche technique ; (d) « Date d'entrée en vigueur » signifie la date de l'achat ; (e) « RMA » désigne l'autorisation de retour de matériel ; (f) « DOA » désigne un Produit défectueux à la mise en service dans les 30 jours suivant la Date d'entrée en vigueur.

3. Portée et produits couverts

Cette garantie couvre les défauts de matériaux et de fabrication du Produit lorsqu'il est utilisé, installé et entretenu conformément aux instructions. Elle s'applique aux composants d'origine et aux pièces de rechange fournies par le fabricant dans le cadre d'une réparation sous garantie.

4. Durée et prise d'effet

La garantie est valide 1 an à compter de la Date d'entrée en vigueur. Toute pièce remplacée sous garantie est couverte jusqu'au terme restant de la garantie initiale ou 90 jours à compter de la réparation (la plus longue des deux).

5. Enregistrement, preuve d'achat et d'installation

Le fabricant peut exiger une preuve d'achat (facture et photo du numéro de série).

6. Conditions préalables

- Installation conforme (électrique/mécanique) par du personnel qualifié ;
- Alimentation : adaptateur 12-VDC — entrée 100–240 VAC, 50/60Hz (prise CAN/US – NEMA 5-15) ;
- Environnement : IPX4 (résistance aux éclaboussures) — aucune immersion ;
- Maintenance : test de déclenchement trimestriel documenté ;
- Absence de dommages visibles sur les composantes au moment de la réclamation ;
- Sceaux de garanti intacts
- Pièces/câbles approuvés par le fabricant.

7. Étendue des recours

Sous réserve des exclusions à la discrétion du fabricant, (i) réparation sans frais, ou (ii) remplacement par un produit neuf ou remis à neuf de fonctionnalité équivalente. Les pièces remplacées deviennent la propriété du fabricant. Les interventions sur site peuvent être offertes contre frais.

8. Processus RMA et délais

Le Client doit notifier le défaut dès qu'il est raisonnablement constaté et obtenir un numéro RMA avant tout envoi. Des étapes de diagnostic (photos/vidéos, tests guidés) peuvent être exigées. En cas de DOA (≤ 30 jours), un remplacement avancé peut être proposé, sous réserve de disponibilité et d'un engagement de retour du Produit défectueux. Sauf engagement écrit, les délais de traitement sont raisonnables et non garantis.

9. Logistique et risque de perte

Sauf indication écrite contraire : (a) l'expédition vers le centre de service est aux frais et risques du Client, (b) le retour après réparation est pris en charge par le fabricant (service standard). Le Client doit emballer adéquatement le Produit (antichoc et antistatique, le cas échéant). Tout dommage de transport dû à un emballage insuffisant n'est pas couvert.

10. Exclusions

Sont exclus : (a) usure normale, corrosion chimique, dégâts causés par des produits d'entretien agressifs ; (b) dommages liés à une installation non conforme (couples de serrage, câblage, polarité, absence de boucle DDFT/GFCI recommandée), surtension, foudre, chocs mécaniques, (c) immersion, inondation, condensation interne persistante ; (d) modification, démontage non autorisé, suppression/altération du numéro de série, (e) utilisation avec pièces/accessoires non approuvés ; (f) abus, négligence, accident, sinistre, (g) usage hors spécifications (température, tension, longueurs de câbles, charges/efforts) ; (h) retrait, bris ou altération des sceaux de garanti.

11. Limites de responsabilité

Dans la mesure permise par la loi, la responsabilité totale du fabricant au titre de la garantie est plafonnée au prix d'achat payé pour le Produit défectueux. En aucun cas, le fabricant ne sera responsable des pertes indirectes, incidentes, exemplaires, spéciales ou consécutives (y compris interruption d'activité, pertes de profits, dégâts matériels non couverts, coûts d'intervention de tiers).

12. Droits impératifs du consommateur

La présente garantie commerciale s'ajoute aux droits impératifs de protection du consommateur et ne les limite pas. En cas de conflit, les droits impératifs prévalent.

13. Délai de réclamation

Sous réserve des lois applicables, toute action relative au Produit ou à la présente garantie doit être intentée dans un délai maximal de 30 jours à compter de la découverte du défaut allégué.

14. Cession et transférabilité

La garantie est limitée au Client initial et n'est pas transférable sans l'accord écrit préalable du fabricant. Toute cession non autorisée est nulle.

15. Force majeure

Aucune partie ne sera tenue responsable d'un manquement dû à un cas de force majeure (catastrophe naturelle, conflit, pénurie généralisée, acte gouvernemental, panne étendue des réseaux), pendant la durée dudit empêchement.

16. Droit applicable et juridiction

La présente garantie est régie par les lois de la province de Québec et les lois fédérales du Canada applicables. Tout litige sera soumis aux tribunaux compétents siégeant au Québec (district judiciaire approprié).

17. Divisibilité, intégralité, modifications, renoncement

Si une disposition est jugée invalide, les autres demeurent en vigueur. Le présent document constitue l'intégralité de la garantie commerciale relative au Produit et remplace toute version antérieure. Aucune modification n'est valable sans écrit signé par le fabricant. Le fait de ne pas exercer un droit ne vaut pas renoncement.

18. Langue

Cette politique est publiée en français et en anglais. En cas de divergence d'interprétation, la version française prévaut au Québec.

19. Coordonnées du support

Site : <https://inovadeveloppement.com/> • Informations à fournir : numéro de série, preuve d'achat/installation, description précise de la panne, résultats des tests demandés, photos/vidéos si requis.

Limited Warranty Policy – AquaSecure

1. Important Notice

This document is a standard commercial warranty policy provided for information purposes and does not constitute legal advice. Certain provisions may be limited or superseded by mandatory consumer-protection laws. In case of doubt, seek legal counsel. Nothing herein restricts non-waivable consumer rights under applicable law.

2. Definitions

For the purposes hereof: (a) “Product” means the AquaSecure system and its sub-assemblies sold by the manufacturer; (b) “Customer” means the initial purchaser or duly authorized operator; (c) “Normal Use” means indoor use compliant with IPX4 (splash resistance), under reasonable temperature/humidity and as per the technical datasheet; (d) “Effective Date” means the date of the purchase; (e) “RMA” means return merchandise authorization; (f) “DOA” means dead-on-arrival within 30 days of the Effective Date.

3. Scope and Covered Products

This warranty covers defects in materials and workmanship when the Product is used, installed, and maintained according to the instructions. It applies to original components and to replacement parts supplied by the manufacturer under warranty service.

4. Term and Commencement

The warranty is valid for 1 year from the Effective Date. Any component repaired or replaced under warranty is covered until the remaining term of the original warranty or 90 days from the repair (whichever is longer).

5. Registration and Proof

The manufacturer may require proof of purchase (invoice and serial-number photo).

6. Preconditions

- a) Compliant installation (electrical/mechanical) by qualified personnel;
- b) Power: 12 VDC adapter — 100–240 VAC, 50/60 Hz input (CAN/US plug – NEMA 5-15);
- c) Environment: IPX4 (splash-resistant) — no immersion;
- d) Maintenance: quarterly trigger test, with record;
- e) No visible damage to components at the time of claim;
- f) Intact warranty seals;
- g) Use of manufacturer-approved parts/cables.

7. Remedies

Subject to exclusions and at the manufacturer’s discretion: (i) repair at no charge, or (ii) replacement with a new or refurbished product of equivalent functionality. Replaced parts become the manufacturer’s property. On-site services may be offered for a fee.

8. RMA Process and Timelines

Customer must promptly notify the defect and obtain an RMA before any shipment. Diagnostic steps (photos/videos, guided tests) may be required. For DOA (≤ 30 days), an advance replacement may be offered subject to availability and a return commitment of the defective Product. Unless expressly committed in writing, processing timelines are reasonable and not guaranteed.

9. Logistics and Risk of Loss

Unless otherwise agreed in writing: (a) shipment to the service center is at Customer’s cost and risk; (b) return after service is borne by the manufacturer (standard service). Customer must properly pack the Product (shock-resistant and, where applicable, anti-static). Any transport damage due to insufficient packaging is not covered.

10. Exclusions

Excluded: (a) normal wear, chemical corrosion, damage from harsh cleaners; (b) damage due to non-compliant installation (torque, wiring, polarity, absence of recommended GFCI loop), surge, lightning, mechanical shock; (c) immersion, flooding, persistent internal condensation; (d) modification, unauthorized disassembly, removed/altered serial number; (e) use with non-approved parts/accessories; (f) abuse, negligence, accident, disaster; (g) use outside specifications (temperature, voltage, cable lengths, loads/forces); (h) removal, breakage, or tampering with warranty seals.

11. Limitation of Liability

To the extent permitted by law, the manufacturer’s aggregate liability under this warranty is capped at the purchase price paid for the defective Product. In no event shall the manufacturer be liable for indirect, incidental, exemplary, special, or consequential damages (including business interruption, lost profits, uncovered property damage, third-party service costs).

12. Mandatory Consumer-Law Rights

This commercial warranty is in addition to mandatory consumer-protection rights and does not limit them. In case of conflict, mandatory rights prevail.

13. Limitation Period

Subject to applicable law, any claim relating to the Product or to this warranty must be brought within 30 days from discovery of the defect.

14. Assignment and Transferability

This warranty is limited to the original Customer and not transferable without the manufacturer’s prior written consent. Any unauthorized assignment is void.

15. Force Majeure

No party shall be liable for failure due to force majeure (natural disaster, conflict, widespread shortages, governmental action, large-scale network outages) during the period of such impediment.

16. Governing Law and Jurisdiction

This warranty is governed by the laws of the Province of Québec and applicable federal laws of Canada. Any dispute shall be submitted to the competent courts sitting in Québec (appropriate judicial district).

17. Severability, Entire Agreement, Changes, Waiver

If any provision is held invalid, the remainder remains in force. This document constitutes the entire commercial warranty regarding the Product and supersedes prior versions. No change is valid unless in writing signed by the manufacturer. Failure to enforce a right does not constitute a waiver.

18. Language

This policy is published in French and English. In the event of discrepancies, the French version prevails in Québec.

19. Support Contact

Website: <https://inovadeveloppement.com/> • Please provide: serial number, proof of purchase/installation, precise fault description, requested test results, photos/videos if required.